

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 OCTOBRE 2020 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11

Convocation du 20/10/2020

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Madame LEVERT Jocelyne, Maire de la commune.

Présents : Madame HERBET Nicole, Madame LAPERDRIX Marine, Monsieur LEVERT Fabien, Madame LEVERT Marie-Thérèse, Monsieur LEVERT Pascal, Madame MARIE-JOSEPH Marie-Christine, Monsieur MORIN Gérard, Monsieur OMNES Freddy, Madame POULET Maëva, Monsieur POULET William.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur OMNES Freddy

Le compte rendu de la réunion du 21 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1) COVID. 2020-10-27-30

Un point est fait sur la situation COVID actuelle et un retour sur la première période de confinement. A la suite de ça, Madame la première adjointe rappelle que durant la première période de confinement la secrétaire et l'agent technique qui gèrent les divers travaux de la commune ont répondu présent aux diverses sollicitations qu'ils ont eues. Elle souhaite qu'ils bénéficient d'une prime en récompense de leur disponibilité et propose de leur attribuer 150 € chacun. Elle rappelle les termes du décret pris par le gouvernement le 14 mai 2020 :

Article 3 du décret 2020-570 : sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1^{er} les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

En effet, Madame AMORY Francine a travaillé à domicile afin d'assurer les missions qui lui incombent, de plus, elle a obtenu de l'entreprise Dailycer gracieusement, des masques, puis elle a pris livraison de la marchandise en rouleau qu'elle a découpé. Elle a ensuite préparé pour chaque foyer une dotation de masques qu'elle a mis sous enveloppes avant qu'une distribution soit effectuée dans la commune. Le déconfinement n'était pas encore prononcé que chaque administré de Verpillières était équipé d'au moins deux masques. Elle a répondu et honoré toutes les demandes même lorsqu'il a fallu aller livrer des administrés qui ne pouvaient se déplacer, elle a jusqu'à livrer des sacs de tri pour ne pas casser la chaîne du recyclage.

Pour Monsieur LEVERT Philippe, il a continué d'assurer ces missions principales et de plus il a honoré toutes les demandes faites à tout moment par le premier Adjoint au Maire. Il a taillé les arbres de la salle des fêtes, arrosé les fleurs. Il a aussi effectué des heures complémentaires pour lesquelles il n'a pas été rémunéré.

Monsieur MORIN pense que cette prime devrait aussi être distribuée à Virginie TOPART, agent d'entretien de l'école et préfère s'abstenir tant qu'elle ne lui est pas attribuée. Madame le Maire explique que l'agent d'entretien n'a pas travaillé pendant le confinement puisque les écoles étaient fermées mais que son salaire lui a quand même été versé intégralement. Toutefois, devant l'insistance de Monsieur MORIN, il est demandé à l'assemblée de lui accorder une prime de 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à :

10 voix POUR et 1 abstention : Prime de 150 € aux deux agents qui ont travaillé durant le confinement et qui ont effectué des tâches supplémentaires en rapport avec la crise sanitaire.

11 voix POUR : Prime de 100 € pour l'agent des écoles.

2) PROJET EOLIEN.2020-10-27-31

Madame le Maire donne lecture des propositions de WPD qui précise qu'un parc de 4 éoliennes rapporterait à la commune 30 000 € par an et 81 000 € à la Communauté de Communes du Grand Roye. Elle précise que la pollution visuelle est déjà existante dans notre secteur et qu'il serait avantageux d'en tirer avantage. Elle propose à l'assemblée d'inviter les dirigeants de WPD à une réunion d'explications sur les finalités de telles installations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité de convier l'entreprise WPD pour une réunion d'explications. Ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

3) AMENAGEMENT MARE.

Une demande de renseignements a été faite auprès du SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) pour avoir des informations sur les dispositions à prendre pour que la mare située à l'angle de la rue de l'Eglise et de la Grande Rue, soit aux normes demandées pour la sécurité incendie du village.

En effet, il persistait quelques lacunes et avant d'en débattre Madame le Maire souhaitait en avoir connaissance. Toutefois, devant l'impossibilité de contacter le référent SDIS de notre secteur, la question est reportée à une date ultérieure.

4) PARTICIPATION CITOYENNE.2020-10-27-32

Il est rappelé à l'assemblée que le protocole d'engagement à la mise en œuvre de l'action « participation citoyen » est en phase finale et qu'à cet effet, un devis a été demandé pour l'implantation d'une signalisation adaptée :

Montant du devis ISOSIGN : 370.08 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le devis présenté, ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

5) TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 6 GRANDE RUE.2020-10-27-33

Madame le Maire informe l'assemblée que le logement communal se trouve à l'étage et que dans les clauses du bail, le locataire a l'entretien du terrain situé derrière l'école et la mairie à sa charge. Toutefois, pour accéder à ce terrain, il doit emprunter les escaliers dans le couloir, où les travaux ne sont pas terminés pour arriver dans la cour de l'école où un accès par une grille lui est destiné. Madame le Maire propose de voir s'il n'y aurait pas la possibilité d'ouvrir une porte directement sur le pignon, ce qui donnerait un accès direct à la cour du locataire. Elle se demande s'il ne serait pas judicieux d'aligner la séparation existante à la façade du bâtiment.

Dans le même temps, elle informe l'assemblée que la locataire a signalé une fuite dans le logement puisqu'elle a constaté des auréoles au plafond de la pièce à vivre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité l'intervention d'un professionnel pour la fuite constatée dans la pièce à vivre et des devis seront demandés pour les autres travaux envisagés. Toutefois, l'assemblée pense que ces travaux ne sont pas une priorité.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

6) TRAVAUX CLOCHER DE L'EGLISE.2020-10-27-34

Le devis de la société HUCHEZ pour les travaux de remise à niveau de l'horloge du clocher de l'église est présenté à l'assemblée. Le montant TTC est de : 7 864.06 €

Il s'agit de remplacer l'horloge pilote radio, le battant, les brides et le moteur de volée avec l'ensemble de transmission. Dans le cadre des demandes de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, un dossier sera établi afin d'obtenir un maximum d'aide pour la réalisation de ce projet. Madame le Maire a tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

7) TRAVAUX DE ROUTE ET AMENAGEMENT PIETONS.2020-10-27-35

Il est rappelé à l'assemblée les différentes zones de travaux de remise en état de route. Une demande avait été faite pour l'intersection de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise et le devis de l'agence VERDI est d'un montant de 14 998.00 €. Afin d'étudier différents devis, Monsieur Fabien LEVERT, Adjoint au Maire recevra d'autres entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'attendre d'autres devis et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

8) JARDIN DU SOUVENIR.2020-10-27-36

Il est rappelé à l'assemblée que la précédente municipalité avait étudié la possibilité d'installer un jardin du souvenir et qu'à cet effet, des devis avaient été demandés. Afin de commencer à travailler sur le budget 2021 et les demandes de subventions, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Montant du devis :	1 625 € 00 HT
Subvention DETR 35% :	568 € 75
Reste à la charge de la commune :	1 056 € 25

Dans le cadre des demandes de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, un dossier sera établi afin d'obtenir un maximum d'aide pour la réalisation de ce projet. Madame le Maire a tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

9) TAXE D'AMENAGEMENT.2020-10-27-37

Il est présenté à l'assemblée une note concernant l'instauration de la taxe d'aménagement. Celle-ci peut être mise en place dans les communes sous le régime du RNU (Registre National d'Urbanisme) par délibération du Conseil Municipal. Le taux de cette taxe peut varier de 1 à 5 %. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont instauré la mise en place de la taxe d'aménagement au taux de 2.5%. Ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

10) DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAUX.2020-10-27-38

Lors de l'élaboration du budget du service des eaux de la commune, une erreur a été commise. En effet, les chiffres de reprise des sections de fonctionnement et investissement ont été inversés.

Il fallait que soit reporté à la section de fonctionnement : 8 146.90 €

Il fallait que soit reporté à la section d'investissement : 5 690.12 €

De ce fait il faut régulariser ces chiffres par une délibération comme indiqué ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTE		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
			001	001	-2 546.78
			16	1641	2 546.78

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	605	2 546.78	002	002	2 546.78

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité cette modification de crédit et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

11) CONVENTION S.I.A.E.P GUERBIGNY.2020-10-27-39

Madame le Maire présente le projet de convention proposée par le Syndicat de Guerbigny. Dans un premier temps, soit en 2021, il y aurait d'abord cette convention qui permettrait aux deux parties du bien fondé des uns et des autres. Les relevés seraient effectués pour le premier semestre par le fontainier de Guerbigny en collaboration avec celui de la commune. Les compteurs et les fuites seraient à la charge de la commune sous conditions de prix selon les prix indiqués sur la convention.

Une remarque est soulevée par rapport au prix du relevé de chaque compteur. En effet, celui-ci est facturé 5 € HT, prix unitaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité de laisser Madame le Maire finaliser la négociation et lui donnent tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

12) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.2020-10-27-40

Il est présenté à l'assemblée les longueurs de réseau de transport des canalisations gaz qui traversent notre commune. Des redevances sont percevables pour ces occupations et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Plafond de redevance : $0.035 \text{ €} \times 387.640 \text{ ml} = 13.57 \text{ €}$ auquel il faut ajouter 100 € soit un total de 113 € 57.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'accepter le montant de la redevance et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

13) ORGANISATION FESTIVITES NOEL.

Cette année l'opération « ilots de sapins » sera renouvelée et chacun pourra participer à la décoration en y ajoutant une boule, une guirlande ou des sujets de Noël.

Dans le contexte actuel dû à la COVID 19, il est difficile de prévoir les festivités de Noël comme chaque année en se réunissant à la salle des fêtes. Toutefois, le Conseil Municipal ainsi que le Comité des Fêtes souhaitent que soit organisée la distribution de jouets aux enfants en calèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.